

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Vaux-le-Pénil

En exécution de l'arrêté n°25.i.158 du 08 juillet 2025, M. le Maire de la commune de Vaux-le-Pénil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Vaux-le-Pénil du :

**MARDI 16 SEPTEMBRE 2025 À 8H30  
AU  
MERCREDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025 À 17H00 INCLUS**

Monsieur Henri LADRUZE procédera à ladite enquête publique, en qualité de Commissaire Enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vaux-le-Pénil pour recevoir ses observations aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

**Le samedi 20 septembre 2025 de 9h00 à 12h00  
Le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 de 14h00 à 17h00**

Un dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

A l'Hôtel de Ville sis  
8 rue des Carouges à VAUX-LE-PENIL (77000),  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
et sur le site internet de la commune [www.mairie-vaux-le-penil.fr](http://www.mairie-vaux-le-penil.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Vaux-le-Pénil.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet pendant toute la durée de l'enquête, suivant les jours et heures d'ouverture au public de la mairie, sur le registre électronique ou les adresser par écrit soit par voie électronique à l'adresse « [rlp@mairie-vaux-le-penil.fr](mailto:rlp@mairie-vaux-le-penil.fr) » soit par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Vaux-le-Pénil  
Le Commissaire Enquêteur  
Enquête publique sur le projet d'élaboration du RLP  
8 rue des Carouges  
77000 VAUX-LE-PENIL

L'ensemble des observations et propositions seront accessibles sur le site internet de la commune : [www.mairie-vaux-le-penil.fr](http://www.mairie-vaux-le-penil.fr)

Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur Henri de Meyrignac - Maire - ou de Monsieur David Lopes – Responsable du service Urbanisme de la mairie par téléphone au 01.64.10.46.99 ou par mél à « [rlp@mairie-vaux-le-penil.fr](mailto:rlp@mairie-vaux-le-penil.fr) ».

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an en mairie de Vaux-le-Pénil et sur le site internet de la commune « [www.mairie-vaux-le-penil.fr](http://www.mairie-vaux-le-penil.fr) ». Toute personne intéressée pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par le titre 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal pourra approuver le projet d'élaboration du RLP.